

DECRET N° 2008-687 DU 22 DECEMBRE 2008

portant approbation des états financiers du
Centre National de Sécurité Routière (CNSR)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 Octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1997 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 septembre 2008 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés les états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr. Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
et des Travaux Publics



Soulé Mana LAWANI



Armand ZINZINDOHOUE

Ampliations : PR 2; CES 2; AN 2; SGG 2; CC 1; CS 1; HAAC 1; MEF 2; MDCTTP-PR 2; Autres Ministères 22, Départements 6; DGAE-DGCPE 2; CNSR 5; DGBM 2; DGTCP 2; INSAE 1; UNB 1; FASEG 1; FADSP; ENAM 1; ENEAM 1; GCONB 1; JORB 1.